

2023

GUIDE DES FUTURS FORMATEURS

**Comment devenir intervenant
à la délégation de Mayotte du CNFPT**





Comment devenir intervenant au CNFPT

INTERVENANT AU CNFPT – POURQUOI PAS MOI ?

Vous souhaitez partager et transmettre les connaissances et les compétences que vous avez acquises dans votre domaine d'activité ?

Sachez que le CNFPT est toujours intéressé par le recrutement d'intervenants, définis comme « **toute personne physique** jugée compétente pour dispenser des formations, participer à des jurys de concours ou produire des ressources pédagogiques ».

Il peut s'agir de :

- **fonctionnaires**, titulaires et stagiaires, et d'**agents non titulaires** de la fonction publique,
- **personnes sous un régime de droit privé**,
- **retraités** (« cumul emploi retraite »).

Il existe toutefois des **cas d'exclusion et d'incompatibilité** :

- les salariés de droit privé bénéficiant d'un congé parental,
- les salariés de droit privé en congé maternité,
- les salariés de droit privé en congé maladie,
- les personnes dans le cadre d'un portage salarial



Comment devenir intervenant au CNFPT

COMMENT SE PASSE LE RECRUTEMENT ?

Dans le cadre de vos démarches pour devenir intervenant au CNFPT, vous devez d'abord, comme indiqué ci-dessous, présenter votre projet auprès de la délégation de Mayotte du CNFPT.

Ce contact pris, et après validation de votre candidature, vous pourrez alors vous inscrire sur le site « Espace Intervenants » afin de pouvoir dispenser des formations, si vous le souhaitez, dans d'autres structures du CNFPT en métropole ou en outre-mer.

Recrutement par la délégation de Mayotte du CNFPT

Envoyez votre CV, vos diplômes et une lettre de motivation à Madame Mylène JOSEPH FILIN, Directrice régionale (mylene.josephfilin@cnfpt.fr)

Etape n°1

Inscription sur l' « Espace intervenants » du CNFPT

Dès que votre candidature a été validée par la Délégation de Mayotte :

- Inscrivez-vous sur le site « Espace intervenants », qui est accessible à l'adresse <https://intervenant.cnfpt.fr/>

Etape n°2

Intervenant au CNFPT



Comment devenir intervenant au CNFPT

Recrutement par la délégation de Mayotte du CNFPT

1. Envoyez votre CV, vos diplômes et une lettre de motivation en précisant votre domaine de compétence au Directeur régionale, (mylene.josephfilin@cnfpt.fr). Pour les personnes du secteur privé joindre obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire.
2. Votre candidature sera traitée dans un délai de 4 semaines, durant lequel le responsable de la formation et son équipe vont étudier votre dossier. Vous recevrez ensuite un courrier qui vous informera de l'acceptation ou du rejet de votre candidature.
3. En cas de réponse positive, vous pourrez entrer en contact avec le conseiller formation, en charge de votre secteur, pour des échanges précis sur votre rôle comme futur intervenant au CNFPT.
C'est en relation avec ce conseiller que vos interventions seront organisées, grâce à un « *cahier des charges* » qui détaillera les objectifs et le contenu de la formation, ainsi que le public ciblé.
4. Afin de vous répertorier dans sa liste des intervenants, le CNFPT délégation Mayotte vous demandera également de remplir un *dossier administratif*.
5. Il est conseillé aux candidats n'ayant jamais dispensé de formations au CNFPT de s'inscrire à la « *formation de formateur* » *¹, afin d'acquérir ou de développer des méthodes pédagogiques adaptées.

*¹ L'inscription des candidats de statut privé pour la formation de formateur au CNFPT de statut public nécessitera une participation financière de 80€ / jour et par personne.



Comment devenir intervenant au CNFPT

L'inscription sur l' « Espace intervenants » du CNFPT

La validation de votre candidature par la Délégation de Mayotte doit vous inciter à vous inscrire sur « l'Espace Intervenants », afin de pouvoir dispenser des formations, si vous le souhaitez, dans toutes nos structures, en métropole ou dans les collectivités d'outre-mer.

1. Visitez le site « Espace intervenants » du CNFPT accessible à l'adresse <https://intervenants.cnfpt.fr/> . Cet espace facilite la communication entre le CNFPT et ses intervenants, d'une part en faisant connaître les compétences disponibles, d'autre part en publiant régulièrement les besoins du CNFPT. Pour utiliser les fonctionnalités de cette plate-forme, il vous sera demandé de créer un compte de connexion en cliquant sur la rubrique « Remplir un CV en ligne ».
2. Votre inscription une fois faite, ***votre CV est intégré dans la « CVthèque » du CNFPT, consultable par l'ensemble des gestionnaires du CNFPT.***
3. Vous continuerez bien entendu à avoir accès à votre espace personnel complet, sur lequel vous pouvez :
 - compléter et mettre à jour votre dossier
 - écrire à un gestionnaire
 - rechercher des annonces publiées dans les 18 structures du CNFPT
 - répondre à une annonce en déposant votre candidature
 - suivre vos candidatures.



Comment devenir intervenant au CNFPT

CE QUI EST ATTENDU DE VOUS EN TANT QU'INTERVENANT

Considéré comme un « ambassadeur du CNFPT », vous devez faire preuve de discrétion professionnelle en toutes circonstances et vous engager à un devoir de réserve vis-à-vis des stagiaires.

Dans le cadre de votre intervention, nos attentes comprennent :

- Des échanges formalisés avec le Centre national de la fonction publique territoriale, avant, pendant et après la formation,
- Le temps de la formation et de suivi de l'action,
- La production des supports pédagogiques liés à l'intervention (certains supports pédagogiques feront l'objet d'une dématérialisation sur le site du CNFPT)
- La correction d'exercices, d'épreuves ou de tests et l'évaluation des travaux des apprenants, réalisés pendant le face-à-face pédagogique,
- Le temps de réflexion, d'harmonisation, d'adaptation ou d'évaluation avec les équipes pédagogiques du Centre national de la fonction publique territoriale.
- Dans un souci d'amélioration constant de la qualité, la transmission au CNFPT, au plus tard 15 jours après la formation, d'un bilan d'une page susceptible de fournir des éléments objectifs sur le déroulement de la formation.

Le temps consacré aux aspects logistiques de la formation (suivi des feuilles de présence, des frais de déplacement, ...) sont compris dans la rémunération des interventions.



Comment devenir intervenant au CNFPT

QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION ?

Les intervenants sont **payés directement par l'établissement** sur la base d'une « lettre de demande d'intervention » signée par le CNFPT. Ils bénéficient **d'un bulletin de paie**.

La rémunération est fondée sur le niveau de complexité de l'intervention et les modalités pédagogiques mises en œuvre, ainsi que sur la prise en compte du profil de l'intervenant.

Il existe quatre niveaux de rémunération (4A1 – 4A4) qui ont été définis par le Conseil d'administration du CNFPT, et qui s'appliquent donc à l'ensemble des intervenants, toutes délégations régionales confondues :

	Unité	Rubrique formation	Rubrique logistique	Valeur
Niveau 1	1h	4A1	4L1	38,80 €
Niveau 2	1h	4A2	4L2	50,45 €
Niveau 3	1h	4A3	4L3	62,09 €
Niveau 4	1h	4A4	4L4	93,13 €

Le niveau de rémunération est défini par la délégation régionale du CNFPT conformément à l'« Instruction 2015 pour le recours aux intervenants en régie ». Le niveau 2 est le plus fréquent.

Le versement du salaire est effectué à la fin du mois suivant le mois d'intervention, sauf pour les interventions qui ont lieu après le 20 du mois.



Comment devenir intervenant au CNFPT

S'IL M'ARRIVE UN ACCIDENT DE TRAVAIL PENDANT MON INTERVENTION ?

En tant qu'intervenant du CNFPT, vous êtes **couvert(e) en cas de maladie ou d'accident du travail, puisque vous êtes considéré(e) comme un agent public temporaire** pendant la durée de votre intervention.

DÉPLACEMENT DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION

Lorsque vous vous déplacez hors de votre résidence administrative et familiale pour les besoins d'une intervention demandée par le CNFPT, **vous bénéficiez de la prise en charge des frais de transport et à des indemnités de mission** ouvrant droit, le cas échéant, au **remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement**, conformément à la réglementation en vigueur dans l'établissement. Il vous appartient de faire la demande de remboursement en produisant les pièces justificatives auprès de la délégation régionale de Mayotte.

LE LIEU DE FORMATION

Les formations se déroulent dans la plupart des cas **au siège de la délégation de Mayotte du CNFPT** (Rue de la carrière - Doujani 2, 97600 Mamoudzou), où se trouvent 5 salles de formation.

Il arrive cependant que certaines formations soient délocalisées :

- Soit dans une salle disponible sur la commune de Mamoudzou, lorsque la capacité des locaux de la délégation est saturée.
- Soit dans une autre commune pour des raisons techniques, ou dans le cadre de notre politique de territorialisation.



Comment devenir intervenant au CNFPT

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques constituent un **outil décisif pour la réussite de la formation**, qu'ils permettent de préparer en amont, afin que les stagiaires s'en approprient pleinement les objectifs et en conservent durablement les acquis. En respectant les recommandations générales du CNFPT et avec le soutien du conseiller formation, il vous sera demandé d'élaborer des supports pédagogiques adaptés à la nature de l'intervention et au public ciblé.

La **diffusion dématérialisée des supports pédagogiques** au moyen des sites internet et intranet du CNFPT est vivement souhaitée, et deviendra à terme obligatoire.

En cas d'impression indispensable, l'engagement du CNFPT en faveur du développement durable se traduit par une politique éditique privilégiant l'impression en **noir et blanc et recto / verso**.

Les règles de propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont susceptibles d'être protégés, notamment par le droit de la propriété littéraire et artistique, et ce, sans qu'il ait été besoin de procéder au préalable à une quelconque formalité de dépôt auprès d'un organisme habilité.

Lorsque l'intervenant utilise pour la séquence de formation des supports élaborés par le CNFPT qui en détient les droits, il respecte les droits de propriété intellectuelle qui y sont rattachés et ne peut donc ni les modifier, ni les utiliser en dehors de son activité au CNFPT.

Lorsque l'intervenant élabore ses propres supports pour une séquence de formation spécifique, il n'emprunte aucun élément sur lequel des tiers pourraient se prévaloir de droits de propriété intellectuelle.

Dans une démarche d'harmonisation des supports pédagogiques, le CNFPT met à la disposition des intervenants des modèles de documents élaborés selon sa propre charte



Comment devenir intervenant au CNFPT

graphique, que l'intervenant doit utiliser pour mettre en forme ses documents. Ces modèles sont disponibles auprès du conseiller formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de dématérialisation des supports pédagogiques, la délégation de Mayotte du CNFPT sensibilisera en temps utile tous les intervenants sur les modalités pratiques de cette démarche.



Comment devenir intervenant au CNFPT

A QUI S'ADRESSER POUR PLUS D'INFORMATION ?

Les grands domaines de formation sont répartis entre les agents de la délégation de Mayotte du CNFPT. Selon les domaines, vos interlocuteurs seront :

❖ *Police, pompiers,*

Conseiller Formation :

Assistante :

Arlette MALIDI

arlette.malidi@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 85 08

❖ *Génie technique, Développement local, environnement, informatique et système d'information, préparation concours, FI,*

Conseiller Formation :

Assistante :

Maouoi ABDALLAH

maouoi.abdallah@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 85 07

❖ *Repères et outils fondamentaux, management, citoyenneté et population, culture, archives et documentation, sport, gestion des ressources humaines, prévention et sécurité au travail (ACMO et référent handicap)*

Conseillère Formation :

Assistante :

Nada ABDOU

nada.abdou@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 16 19

❖ *Finances et gestion financière, affaires juridiques, Communication institutionnelle, Europe*

Conseiller Formation :

Assistante :

Faizoun ALI

faizoun.ali@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 85 00

❖ *social et santé, enfance, éducation et jeunesse*

Conseillère Formation :

@cnfpt.fr

Assistante :

Nada ABDOU

nada.abdou@cnfpt.fr

Tél : 0269 64 16 19



Comment devenir intervenant au CNFPT

*Le CNFPT délégation régionale de Mayotte
vous souhaite la bienvenue*

